

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21792 - 80ÈME ANNÉE

LÉON DE LÉPERVANCHE, UN ACTEUR MAJEUR DANS L'HISTOIRE DU PORT

Léon de Lépervanche est surtout connu comme le député de La Réunion qui a fait voter, avec le Docteur Raymond Vergès, la loi du 19 mars 1946 qui a transformé notre Île de colonie en département et qui a permis la conquête de droits sociaux importants au bénéfice de la population. Le 19 mars 2025 peu ou prou ce vote historique a été célébré dans l'Île.

Léon de Lépervanche est moins connu dans le rôle de premier plan qu'il a joué dans la libération de La Réunion du régime pétainiste. Le 28 novembre 1942, pendant la Deuxième Guerre mondiale, Le Léopard, un navire de la France libre du Général de Gaulle, arrive à l'aube devant Saint-Denis, des fusiliers marins débarquent pour prendre le contrôle de la ville.

Le gouverneur part se réfugier à Hell Bourg et sans tirer un seul coup de feu les forces françaises libres s'emparent de la capitale.

Le deuxième objectif : le Port. Mais ce ne sera pas aussi simple qu'à Saint-Denis.

En effet une escouade pétainiste sous les ordres d'un lieutenant dispose d'une batterie de canons et manifestement est prête à interdire l'accès du port par tous les moyens.

Le commandant du Léopard prend contact avec Léon de Lépervanche, un syndicaliste très populaire, pour avoir toutes les informations utiles pour neutraliser La défense.



Léon de Lépervanche prend les choses en main : une vedette est chargée d'acheminer au Léopard les informations demandées.

D'autre part Léon de Lépervanche sans attendre mobilise des volontaires portoïses et passe à l'action pour prendre la direction de la ville : le président de la délégation spéciale désigné par le gouverneur pour administrer la commune est destitué et il est remplacé par un comité de salut public avec à sa tête Léon de Lépervanche lui-même. La gendarmerie est prise d'assaut sans problème et les armes passent aux mains des volontaires.

Entre temps les soldats pétainistes tirent à coups de canons sur le Léopard qui riposte et met en fuite les forces pétainistes. Ces derniers s'emparent d'un autorail pour prendre la direction du sud. Les cheminots

font dérailler le train et une fusillade éclate. Le lieutenant est blessé et ses hommes préfèrent se rendre. Le lieutenant est fait prisonnier et mis aux arrêts à bord du Léopard.

Ces événements malheureusement se terminent avec un lourd bilan : 3 morts parmi les civils : deux femmes et un homme.

Mais des Portoïses se sont battus les armes à la main pour libérer leur ville.

Le 30 novembre le gouverneur pétainiste finit par se rendre.

La Réunion est désormais dans le camp de la France Libre.

Léon de Lépervanche a été un acteur majeur de cette page de l'histoire de La Réunion qu'Eugène Rousse a inlassablement contribué à transmettre.

Depuis 1986 la municipalité du Port - depuis Paul Vergès et Jean Yves Langenier - puis des communistes rendent chaque 28 novembre, un hommage mérité à Léon de Lépervanche et aux Portoïses qui se sont illustrés par leur courage pour la défense de nos libertés.

Jean-Yves LANGENIER

RETRAITE : UNE AUTRE LOI EST POSSIBLE

Les déclarations de François Bayrou contre toute remise en cause de l'âge de départ à la retraite fixé à 64 ans révèlent une nouvelle fois l'intransigeance de celles et ceux qui ont imposé cette loi.

Des élus, syndicalistes et élus locaux ont appelé à mettre un terme à la loi relative à la « retraite à 64 ans », dite « loi Borne », adoptée en force en 2023 par l'usage du 49-3. Cette loi demeure très largement rejetée par la représentation nationale et

et dans le pays. Il faut la suspendre et l'abroger par une loi alternative !

Avec les syndicats, les citoyens et citoyennes, rassemblons-nous pour une autre loi retraite : rétablir les facteurs de pénibilité supprimés par Emmanuel Macron ; prendre en compte toutes les années cotisées ou validées, dont celles passées au RSA ; indexer les pensions sur les salaires.

Pour le financement, les propositions existent : augmenter les cotisations sociales patronales ; augmenter les salaires pour assurer des recettes en cotisations ; réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ; créer une sur-cotisation sur les hauts salaires ; augmenter le taux d'activité des seniors au chômage avant 60 ans...

60 premières signatures

Député.es Clémentine Autain (APRES), Pouria Amirshahi (Indépendant), Léa Balaje (Les écologistes), Édouard Benard (PCF), Mickaël Bouloux (PS), Soumya Bourouaha (PCF), Paul Christophe (PS), Alexis Corbière (APRES), Pierrick Courbon (PS), Hendrick Davi (APRES), Arthur Delaporte (PS), Emmanuelle Duplessy (Génération.s), Iñaki Echaniz (PS), Elsa Faucillon (PCF), Charles Fournier (Les écologistes), Tristan Lahais (Génération.s), Stéphane Peu (PCF), Sébastien Peytavie (Génération.s), Sandrine Rousseau (Les écologistes), François Ruffin (Picardie Debout), Nicolas Sansu (PCF), Danielle Simonnet (APRES), Sophie Taillé-Pollian (Génération.s), Céline Thiébault-Martinez (PS)...

Syndicalistes Lucky Angeletti, Michel Angot, Gérard Billon, Bruno Bothua, Jean-Claude Branchereau, Patrick Brody, Jo Chapuis, Pierre Dadu, Bruno Dalberto, Elsa Delignières, Olivier Dupuis, Guillaume Fleurance, Valérie Froberger, Sylvie Goulée, Pablo Krasnopolsky, Caroline Léchevin, Sophie Mangon, Florence Marois, Marc Morvan, Patrice Perret, Ange Romiti, Mariana Sanchez, Tanguy Simon, Corinne Turpin...

Élues locales et élus locaux Marie-Hélène Amiable, Jacqueline Belhomme, Laurence Boffet, Laurent Bosetti, Marlène Collineau, Maryse Dorra, Sonia Figuières, Vanessa Ghiati, Jean-Yves Lalanne, Isabelle Lorand, Patrice Leclerc, Jacqueline Madrennes...

Pour signer l'appel : appel-nouvelle-loi-retraite.fr

IVG : LE SÉNAT ADOPTE UNE LOI POUR « RENDRE JUSTICE » AUX FEMMES CONDAMNÉES POUR AVOIR AVORTÉ

Le texte du groupe socialiste au Sénat a été adopté à l'unanimité en première lecture, avec le soutien du gouvernement.

« Une démarche mémorielle après des décennies de honte et de silence » : le 20 mars, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à réhabiliter les femmes condamnées pour avoir avorté illégalement avant la dépénalisation de l'IVG. Cinquante ans après le vote de la loi Veil de 1975 dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse et un an après l'inscription de la « liberté garantie » d'avorter dans la Constitution, les sénateurs ont reconnu les « souffrances » des femmes victimes de lois attentatoires à leur liberté.

La proposition de loi du groupe socialiste, portée par l'ancienne ministre des Droits des femmes Laurence Rossignol, a été adoptée à l'unanimité en première lecture dans l'après-midi, avec le soutien du gouvernement. Elle est transmise à l'Assemblée nationale. Le texte veut faire reconnaître à l'État que les lois en vigueur avant 1975 ont constitué « une atteinte à la protection de la santé des femmes, à l'autonomie sexuelle et reproductive » ou encore « aux droits des femmes », et qu'elles ont conduit à « de nombreux décès » et été sources de « souffrances physiques et morales ». Ce texte, « c'est une façon de dire que la honte doit changer de camp, que ces législations étaient criminelles », a expliqué Laurence Rossignol, qui défend « une démarche mémorielle après des décennies de honte et de silence ».

« Alors que la défense du droit à l'avortement est remise en cause dans le monde, il faut dire au monde entier qu'il y a des pays qui ne plient pas », a indiqué la sénatrice du Val-de-Marne.

Sa proposition de loi propose également la création d'une commission de reconnaissance du préjudice subi par les femmes ayant avorté, chargée de contribuer au « recueil » et à la « transmission de la mémoire » des femmes contraintes aux avortements clandestins et de ceux qui les ont aidées.

La ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, a salué un « acte d'hommage » pour « rendre justice à celles qui ont combattu dans l'ombre, à celles qui ont payé le prix de leur liberté, parfois de leur vie, le simple droit de disposer d'elles-mêmes ».

Cette initiative concrétise un appel publié au mois de janvier 2025 dans le journal Libération, qui demandait déjà cette réhabilitation. Il était signé par un collectif de personnalités politiques, artistiques et féministes parmi lesquelles l'écrivaine et prix Nobel de littérature, Annie Ernaux, les comédiennes, Anna Mouglalis, Laure Calamy et la présidente de la Fondation des femmes, Anne-Cécile Mailfert.

Cette dernière a expliqué que ce texte « répare une injustice ». « On parle de plus de 11.000 personnes condamnées, c'est essentiel de pouvoir les réhabiliter, de leur dire 'On n'aurait jamais dû vous condamner pour avoir exercé votre liberté' », a-t-elle expliqué à l'AFP.

L'initiative répond aussi à une pétition de la Fondation des femmes sur ce sujet, appelant à « réparer une injustice historique » et qui recueillait mercredi soir 9.000 signatures. Les associations de défense des droits des femmes ont salué cette proposition.

« C'est un très bon signal : à l'heure où une sage-femme vient d'être arrêtée au Texas pour avoir pratiqué des avortements, la France va exactement dans le sens inverse », a souligné auprès de l'Agence France Presse, Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes.



TEL K'I RANTE PAR LA FÉNÈTE I ROSSORTE PAR LA FÉNÈTE É I RORANTE PAR LA PORTE

Mézami mi vé rakonte azot in zistoir mon papa la rakonte amwin. La pa in zistoir la politik mé in transh de vi normal d'in zanfan ordinèr. Né l'ané 1912 li lété marmaye dann komansman vintyèm syèk... Li lé éné dann Boi d'nèf Sin-Dni é li la parti lékol Sinte-klotide ziskatan li la pass son gran sèrtifika-mi abrèj in pé !- Mé lo zistoir mi rakonte azot la spass kan Féliks dann té pti klass primèr.

Zot i koné pou sorte Boi-Dnèf é pou alé lékol Sinte klotide é ariv a l'èr lo famé lékol lété pa fassil toulézour si an pliss wi viv toute kalité zavantir konm toute bann marmaye oute laz ébin étone pa k'in zour lo pti Féliks ou Féliiss l'ariv lékol an rotar. La klass té fine komanssé.Si mi di azot li l'ariv an rotar lété pa san rézon. Lété pars dsi lo shomin l'avé in troupo Zoi é té pa rar

lo zoi téi anpèsh bann marmaye passé é sé sak l'ariv Féliks ou Féliiss so zour-la.

Arivé la, lo marmaye la vi lo mètr té apré fé son téaté konm dabitide mé rozman si néna la porte n'avé ossi la fénète é lo marmaye la fé pass son sak par la fénète épi li la rante par la fénète mèm konm li téi di li-mèm : ni vu, ni konu é jé t'anbrouye. Bonpé marmaye téi fé sa donk pa d'problèm. Sof ké... Zour-la, zour d'shyass bann marmaye la raporté. La di : « *Néna inn la pass par la fénète ! Néna inn la pass par la fénète !* ». Lo mète la kal nète dann son pa d'danss é la di : « *kissa la pass par la fénète ?* ». Pèrsone la pa réponn sof bann raportèr la di : « *Féliiss la pass par la fénète ! Féliiss la pass par la fénète !* »

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433